Image not found or type unknown

Recours en as de litige promotion par commission

Par **Jean tuile**, le **13/06/2018** à **23:55**

Dans une circonscription on propose 3 agents pour une promotion. Le numéro 1 est 1er de liste au choix par sa hiérarchie (seul a avoir un poste à responsabilité, plus ancien sur la liste DRH et plus ancien dans son lieu de travail). Il a 36 ans le deuxième 47(syndiqué), le troisième 38 (il avait été retiré l'année dernière et mis sur procès verbal cette année). La liste par en commission pour discussion avec des partenaires sociaux. Ce numero 1 risque d'être retiré pour mettre un agents plus âgé sans que l'ont touche au 2 (délégué syndical) ou au 3 avant lui (retiré l'année dernière et mis sur pv pour cette année)!
Si on enlèvece numéro un à t'il un recours ou t-il réellement des chances de gagner au tribunal (poste, 1er choix hiérarchique, plus ancien) et de faire annuler la décision et le cap par le biais d'un avocat et de les poursuivre au tribunal administratif au pire des cas?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés